



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction du Centre Administratif de la ville de Saint-Joseph (Hôtel de Ville) - SAINT-JOSEPH (972).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Ville de Saint Joseph

Raison sociale

Commune de Saint-Joseph

N° SIRET

2 1 9 7 2 2 2 4 6 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

MONPLAISIR

Yan

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41 a) de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus (131 places véhicules motorisés).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Saint-Joseph porte un projet de rénovation du centre bourg de Saint-Joseph qui comprend des opérations d'infrastructures et de bâtiments. Plus précisément, il s'agit de l'aménagement de l'entrée du bourg, la reconstruction du marché municipal, la démolition du bâtiment de l'ancien Hôtel de ville et la construction d'un théâtre en lieu et place ainsi que la construction d'un centre administratif.

Le projet sera réalisé sur un terrain d'assiette de 3 480 m², comprenant les parcelles suivantes : n°173, n°174, n°175, n°176, n°177, n°178, n°179 et n°180 de la section A.

Le projet vise la démolition des bâtiments existants (habitations et centre de secours du SDIS 972) ainsi que la construction de nouveaux bâtiments administratifs et d'équipements pour un total de 2 284 m² de SDP :

- Hôtel de ville en R+3 : 2 099 m² de SDP ;
- Antenne du Pôle solidarité en R+ 2 : 185 m² de SDP.

Au total, le projet prévoit la réalisation de 117 places de stationnement pour véhicules (79 places privées et 38 places publiques), ainsi que 14 places de stationnement pour deux roues destinées aux visiteurs.

Se référer à l'Annexe obligatoire n°5 pour plus de détails.

4.2 Objectifs du projet

La ville de Saint Joseph a entrepris une vaste réflexion de redynamisation de son centre-ville.

En parallèle, les services municipaux, composant une entité maîtresse de cette réflexion plus globale, sont installés depuis plusieurs années dans les bâtiments de l'ancienne école primaire située à la Rue de la République.

Face à la vétusté des locaux et l'accroissement des effectifs de personnel, l'Hôtel de ville actuel n'offre plus les conditions de travail et d'accueil décentes aux agents municipaux ainsi qu'aux administrés. Ces problématiques ont motivé la municipalité à envisager le transfert de son personnel administratif vers une nouvelle structure en adéquation avec les besoins d'une collectivité moderne, d'où le projet de centre administratif objet de la présente étude. Pour la réalisation de cette opération, un ensemble de parcelles a été identifié à la rue de la République, non loin de l'actuel Hôtel de Ville. L'idée est de redynamiser le centre-ville.

Le projet consiste à regrouper et rendre facilement accessible sur un site unique l'ensemble des directions et services municipaux.

Se référer à l'Annexe obligatoire n°5 pour plus de détails.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il s'agit d'un projet de démolition/construction. Les travaux comprendront :

- La démolition des bâtiments existants (quatre habitations et un centre de secours) ;
- La préparation et l'installation du chantier : création de la voirie d'accès de chantier sur la parcelle, la ou les plateformes pour les engins de travail, installation de la base vie, etc. ;
- La réalisation de places de stationnement en niveau -1 et -3 ;
- La construction de nouveaux bâtiments en R+2 et R+3 : terrassement, fondations, gros-œuvre, clos et couvert, second œuvre, équipements et organes techniques, fluides et réseaux, équipements et matériels mobiliers fixes, etc. ;
- L'installation des équipements techniques et énergétiques ;
- Les aménagements intérieurs (menuiserie, cloisons, plafonds, revêtements sols et murs, serrurerie, signalétique) ;
- Les aménagements extérieurs : raccordement à tous les réseaux, espaces verts.

Le planning prévisionnel du projet est le suivant :

- Durée des travaux estimée à 18 mois ;
- Livraison du projet prévue en juillet 2027.

Une étude géotechnique G2 AVP a été réalisée en juillet 2025, par MAGMA CARAIBES (Annexe volontaire n°2). MAGMA CARAIBES recommande la réalisation de fondations sur semelles filantes ou isolées reportant les charges directement au sein de la formation de lave altérée argilisée raide.

Une charte chantier à faibles nuisances est prévue dans le cadre du projet. Celle-ci est en cours de rédaction. Pour plus de détails, se référer à l'Annexe obligatoire n°5.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment accueillera principalement des activités administratives et des bureaux, s'adressant ainsi à un public adulte composé d'administrés, de membres du personnel administratif et technique.

Les accès aux parkings souterrains se feront depuis la Rue de la République. Les piétons sortiront des parkings souterrains directement sur le parvis principal. L'entrée du Centre administratif se fera depuis le parvis principal. Le projet prévoit la réalisation de stationnements pour le public (visiteurs), ainsi que des stationnements privés pour le personnel.

Le projet sera desservi par les réseaux suivants : eau potable, assainissement, électricité. Une partie des besoins énergétiques sera couverte par des modes de production renouvelables solaires. Le projet s'appuie sur les référentiels actuels, en particulier le référentiel HQE « Bâtiment tertiaire neufs et réhabilités » ainsi que son addendum applicable aux DROM-COM en termes de stratégie environnementale.

La gestion des eaux pluviales sera gérée par un bassin de rétention situé en aval de la parcelle.

Le projet prévoit la réalisation de 865 m² de jardins en étages (centre-sud du périmètre du projet). Il est prévu l'implantation d'arbre, dans le respect des recommandations du programme et du PLU. Ces arbres ne porteront pas de fruits, afin de ne pas attirer les espèces nuisibles, et n'émettront pas d'allergènes dans l'air.

Il est prévu la réalisation de 696 m² de parvis principal, ainsi que 810 m² de parvis haut.

Pour plus de détails, se référer à l'Annexe obligatoire n°5.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est visé un dépôt de Permis de Construire (PC) en décembre 2025.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette	3 480 m ²
Surface de Plancher	2 284 m ²
Niveau maximum / Niveau minimum	R+3 / R-3
Nombre de places de stationnement (véhicules motorisés)	117
Nombre de stationnements deux roues	14

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Rue de la République

Lieu-dit : _____

Localité : SAINT-JOSEPH

Code postal : 9 7 2 1 2 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6 1 ° 0 2 ' 1 9 " O Lat. : 1 4 ° 4 0 ' 1 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU de la commune de Saint-Joseph a été approuvé le 27 décembre 2012. Le site d'étude se trouve en zone U1 (centre ancien de Saint-Joseph).

^[1] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5

Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à environ 3,8 km à l'ouest du périmètre du site d'étude. Il s'agit d'une ZNIEFF de type I "Morne Césaire Morne Coco" (020030076). La ZNIEFF de type II la plus proche se situe à environ 5,8 km à l'ouest du périmètre du site d'étude. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "Plateau Concorde" (020030067).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site d'Arrêté de Protection de Biotope (APB) le plus proche se trouve à environ 11,5 km au nord-est du site d'étude. Il s'agit de l'APB "Forêt Lacustre Du Galion".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le Parc Naturel Régional le plus proche se situe à environ 1,5 km au nord du site d'étude. Il s'agit du Parc Naturel Régional de la Martinique.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune de Saint-Joseph n'est pas couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le périmètre d'étude se trouve au sein d'un périmètre des abords de Monument Historique. Il s'agit du "Monument aux morts de 14-18", à environ 30 m au sud du site d'étude.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après un inventaire des zones humides de la Martinique réalisé par la DEAL, aucune zone humide n'a été identifiée au sein du site d'étude. La zone humide la plus proche se trouve à environ 650 m à l'est du site d'étude (inventaire de 2012).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Saint-Joseph est couverte par un PPRN mouvement de terrain et éruption volcanique. La commune de Saint-Joseph n'est pas concerné par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN a été approuvé le 03/12/2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le périmètre d'étude n'est pas inventorié au sein des bases de données BASOL, BASIAS et SIS. Le site le plus proche inventorié dans la base de données BASIAS se trouve à environ 200 m au nord du site (MAR97200322). Il s'agit d'une station service SHELL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas localisé au sein d'un périmètre de protection de captage des eaux. D'après la carte de l'Observatoire de l'eau en Martinique, le réservoir d'eau potable le plus proche du site d'étude se trouve environ 480 m au nord ("RIVIERE BLANCHE").
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le "Vallée de la Rivière Blanche", situé à environ 3 km au nord du site du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucune zone Natura 2000 n'étant inventoriée au sein de la région Martinique.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est le "Site de la Presqu'île de la Caravelle", situé à environ 12 km à l'est du site du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement direct dans les eaux souterraines ou superficielles n'est prévu en phase définitive.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le projet prévoit la création de trois niveaux de sous-sol pour le Centre administratif et un niveau de sous-sol pour l'antenne du Pôle solidarité (à usage de stationnements). les sondages réalisés dans les études géotechniques antérieures n'ont pas indiqué la présence de niveaux d'eau. Un suivi piézométrique est prévu sur une durée de six mois (1 relevé par mois) jusqu'au mois de novembre 2025. Les autres sondages sont restés secs au moment des investigations (mai 2025) (Cf. AV n°2).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Des déchets provenant de l'opération de démolition sont à prévoir. En phase construction, les terres excavées seront valorisées sur site autant que possible. Les surplus seront évacués vers des filières adaptées après les études nécessaires. Des études de repérage d'amiante seront potentiellement réalisées en amont des démolitions.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet aura besoin de matériaux de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les matériaux de construction utilisés ne seront pas prélevés sur le sol et sous-sol de la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet comportera des besoins supplémentaires en eau potable et en assainissement d'eaux usées principalement liés à l'usage de sanitaires par les futurs usagers du site. Toutefois, ces besoins en eau seront limités. L'opération sera raccordée aux différents réseaux (eau potable, assainissement, ...) desservant la zone.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet sera réalisé dans une parcelle déjà urbanisée située en milieu urbain en centre-ville. Actuellement, le site présente environ 5 arbres. Aucun arbre présent sur site ne sera conservé Le projet prévoit l'implantation d'arbres (59). Ces arbres ne porteront pas de fruits, afin de ne pas attirer les espèces nuisibles, et n'émettront pas d'allergènes dans l'air. A noter que le projet prévoit la réalisation de 865 m² de jardins en étages.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucune zone Natura 2000 n'étant inventoriée au sein de la région Martinique, le projet n'est donc pas en mesure d'avoir des impacts sur ces espaces protégés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La mise en œuvre du projet ne nécessitera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. En effet, le terrain d'étude est actuellement occupé par des habitations et un centre de secours, et se trouve au sein d'un tissu urbain en centre-ville.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas concerné par des risques technologiques. L'ICPE la plus proche du site se trouve à environ 200 m au nord-est du site d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'ensemble du territoire de la Martinique se trouve en zone de sismicité forte (5). Le site d'étude est concerné par une zone réglementaire orange et bleue du PPRN du fait du croisement entre un enjeu fort existant (lié au PLU communal) et un aléa fort vis-à-vis des mouvements du terrain. Pour plus de détails, se référer à l'Annexe Volontaire n°1.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	En raison de sa vocation (administration et services), le projet ne sera pas à l'origine de risques sanitaires ni de pollutions.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	D'après les photographies aériennes de l'IGN, le site a accueilli à l'est deux constructions qui ont été démolies dans les années 1960. Les potentielles pollutions du site d'étude sont a priori limitées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet générera des déplacements supplémentaires liés à la création d'un Centre administratif et d'une antenne du Pôle solidarité (employés et usagers/visiteurs du site). La Gare routière se trouve au nord du site d'étude et est desservie par 10 bus (27, 301, 302, 304, 308, 320, 321, 340, 341, 342). Le choix d'implantation du site se justifie notamment par la proximité de la gare routière et la position centrale du centre-bourg historique. Le projet prévoit la création de 131 places de stationnement souterraines (véhicules et deux roues).
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En raison du renouvellement urbain, le projet ne sera pas source de gêne sonore particulière.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	D'après la note acoustique réalisée, aucune voie routière classée et voie ferrée n'impacte le projet. Le projet n'est pas soumis au PEB des aéroports et aérodromes. (Cf. AV n°3).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'augmentation des émissions lumineuses due aux bâtiments projetés devrait être négligeable par rapport au contexte actuel, déjà urbanisé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site se situant dans le centre ville de la commune de Saint-Joseph, celui-ci est déjà concerné par les pollutions lumineuses.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	Les eaux pluviales seront gérées conformément à la réglementation applicable. La gestion des eaux pluviales ruisselées sera gérée par un bassin de rétention situé en aval de la parcelle.
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne générera aucun rejet direct au milieu naturel. Les eaux usées seront collectées et rejetées dans le réseau d'assainissement qui dessert la ville.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le chantier générera des déchets divers, qui seront collectés et évacués selon les filières appropriées. Lors de son fonctionnement, le projet sera également source de déchets ménagers, gérés par la collecte régulière réalisée à l'échelle de la commune.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site d'étude est concerné par un périmètre de protection de Monument historique ("Monument aux morts de 14-18"). Une réflexion est menée pour l'intégration paysagère et architecturale du projet dans son environnement. L'ABF a été consulté à deux reprises. Pour plus de détails, se référer à l'Annexe Obligatoire n°5.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet vise à dynamiser le centre-ville de la commune. Pour cela, la destination du site actuel (habitat) sera modifiée et remplacée par la création de services (administratif), ainsi qu'un espace public (parvis). Néanmoins, le caractère urbain du site sera conservé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Suite à la consultation du site de la DEAL Martinique, aucun projet soumis à Évaluation environnementale n'a été mis en évidence à moins de 2 km du site d'étude.

Les incidences du projet identifiées ne sont donc pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets approuvés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sol : Plusieurs études géotechniques ont été réalisées. Plusieurs campagnes ont été réalisées (2021, 2023, 2024) L'étude géotechnique G2 AVP indique que le site est marqué par la succession lithologique suivante : remblais (hétérogènes), cendres volcaniques altérées, argiles, lave altérée argilisée (Cf. Annexe Volontaire n°2). Risques : L'étude de risque conclut que les talus situés en aval de la gare routière sont stables en situation statique et sous séisme majeur. Néanmoins, les talus situés en aval de la maison à démolir et en aval du parking bétonné (parcelle n°177) sont instables sous séisme majeur. L'aléa fort vis-à-vis des « mouvements de terrains » est avéré au droit des parcelles n°A 175 et n°A 174, et n°A 177 (Cf. Annexe Volontaire n°1). Acoustique : D'après la note acoustique réalisée, aucune voie routière classée et voie ferrée n'impacte le projet. Le projet n'est pas soumis au PEB des aéroports et aérodromes (Cf. Annexe Volontaire n°3).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Sol : Compte-tenu de la lithologie du site ainsi que des caractéristiques mécaniques, MAGMA CARAIBES recommande la réalisation de fondations sur semelles filantes ou isolées reportant les charges directement au sein de la formation de lave altérée argilisée raide. En phase travaux, l'insertion du projet ne sera pas impactée par une nappe phréatique. Un suivi piézométrique est en cours jusqu'au mois de novembre 2025 (durée de 6 mois) dans le piézomètre SP1. Il était sec lors des 2 derniers relevés (Cf. Annexe Volontaire n°2). Risques : GINGER GEODE préconise les mesures suivantes : Réalisation d'ouvrages de soutènement importants au droit des futurs talus de déblais en amont de la plate-forme destinée à accueillir les nouveaux bâtiments. Au stade AVP, des parois clouées ont été envisagées. D'autres types de soutènements sont envisageables moyennant une étude spécifique, une fois le projet défini (G2 AVP et G2 PRO) / Dimensionnement de tous les ouvrages de soutènement conformément aux normes en vigueur / Drainage soigné des eaux de ruissellement vers les exutoires avec dimensionnement du réseau d'assainissement pluvial (Cf. AV1). Acoustique : La Note acoustique a permis de définir les enjeux liés à l'isolation vis-à-vis des bruits extérieurs (gares routières au nord et voiries). Ainsi, les façades concernées sont les façades côtés est et nord pour des objectifs retenus de $D_{nT,A,tr} \geq 35$ dB (Cf. Annexe Volontaire n°3). Gestion des eaux pluviales : La gestion des eaux pluviales ruisselées sera gérée par un bassin de rétention situé en aval de la parcelle. Biodiversité : Le projet prévoit la réalisation de 865 m² de jardins en étages. Il est prévu l'implantation d'arbres (59). Ces arbres ne porteront pas de fruits, afin de ne pas attirer les espèces nuisibles, et n'émettront pas d'allergènes dans l'air. Paysage et patrimoine : Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a été consulté à deux reprises. Pour plus de détails sur le parti pris architectural et paysager, se référer à l'Annexe Obligatoire n°5.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans une zone urbaine et contribue à la requalification d'un secteur qui ne présente pas de contraintes majeures (excepté les risques naturels : sismique et mouvement de terrain). Les études réalisées (études géotechniques, étude de risques, note acoustique) permettent de prendre en compte les enjeux potentiels du site et de prévoir des mesures adaptées en phases de construction et d'exploitation. Le projet aboutira à une opération bien intégrée dans son environnement (prise en compte des recommandations de l'ABF). Le projet se veut également vertueux en s'appuyant sur le référentiel HQE « Bâtiments tertiaires neufs et réhabilités », et la couverture d'une partie des besoins par des modes de production renouvelables solaires.

A la vue de ces éléments, il ne nous apparaît pas nécessaire de procéder à la réalisation d'une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe volontaire n°1 : Étude de risques Annexe volontaire n°2 : Étude géotechnique - G2 AVP Annexe volontaire n°3 : Note acoustique	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

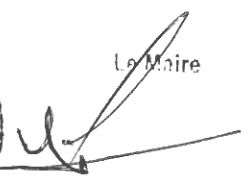
Nom MONPLAISIR

Prénom Yan

Qualité du signataire Maire de la Ville de Saint-Joseph

À SAINT-JOSEPH

Fait le 1 0 / 1 2 / 2 0 2 5

Le Maire

YAN MONPLAISIR

Signature du (des) demandeur(s)